

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
MARCHE DE NOEL**

Le Maire de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 122.22 et L. 131.1 et suivants,

Vu le Code de la Route et la réglementation en la matière,

Considérant qu'à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu le samedi 03 décembre 2022, sur la place Balavoine, il convient de prendre toute mesure pour assurer tant le déroulement de la manifestation que la circulation, et prévenir de tout accident,

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée du marché, la circulation des véhicules sera interdite autour de la place Balavoine, ainsi que dans les rues Platon, Varsovie et Van Gogh

Le Samedi 03 Décembre 2022
de 7 h00 à 21 h00.

Article 2 : Le stationnement autour de la Place Balavoine sera interdit, ainsi que dans les rues Platon, Varsovie et Van Gogh.

Article 3 : L'accès au marché se fera uniquement par la rue Jules Mousseron.

Article 5 : L'accès et la desserte des propriétés riveraines ainsi que le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence, seront sauvegardés.

Article 6 : Madame le Directrice Générale des Services et Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à Masny, le 15 Novembre 2022

Le Maire, Lionel FONTAINE

